

L'an deux mille dix-huit le vendredi 30 mars, à 9 heures 30, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Thierry VERDAVAINE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 11, Représentés : 2, Votants : 13

Etaient présents : M. Christian BONIFACE, M. Xavier BOULANDE, M. Mathieu CANON, M. Pierre DIDIER, M. Patrick DUMON, M. Michel LANDERIEUX, M. Jean-Patrice LEJEUNE, M. Jean-François PAGNON, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Thierry VERDAVAINE et M. Paul VERON.

Etaient représentés : M. Hugues COCHET par Mme Anne-Marie LEVIEL et M. Jean-Pierre PREVOT par M. Bernard BASQUIN.

Etaient absents excusés : M. Patrick FEUILLET, Mme Pascale PLOTTET, M. Pierre-Marie TELLIER et M. Thierry THOMAS.

Le secrétariat a été assuré par : M. Jean-François PAGNON.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

Conformément aux dispositions de l'article L.2313-1 alinéa 8 du Code Général des Collectivités Territoriales traitant de la publicité des budgets et des comptes et issues de la loi n°95-127 du 8 février 1995, il appartient au Comité syndical de se prononcer sur le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Thiérache au cours de l'année 2017.

Monsieur le Président indique qu'au titre de l'exercice 2017, ce bilan ne fait apparaître aucune acquisition et aucune cession.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

APPROUVE le bilan 2017 des acquisitions et des cessions tel que présenté par Monsieur le Président ;

PRECISE que la présente délibération et le bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles de l'année 2017 seront annexés au compte administratif 2017 du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt

En Sous-Préfecture le 11.04.2018
Et publication le 11.04.2018



Pour extrait conforme,
Le Président,

Thierry VERDAVAINE